



Nf

PRESCRIPTIONS EDICTEES PAR LE PLU

1 - LE ZONAGE

- Limite de zone ou limite de secteur de zone
- UA Désignation de zone

2 - LES EMPLACEMENTS RESERVES

ER1 Numéro

3 - LES AUTRES PRESCRIPTIONS

- Recul d'implantation à respecter
- ▨ Périmètre de protection des captages d'eau potable
- ▨ Zone IV du PPRI (toutes constructions possibles sous réserve du respect de prescriptions spéciales)
- ▨ Zone I du PPRI (toutes constructions interdites sauf exceptions)

Plan de Prévention du Risque d'Inondation :

Liste des emplacements réservés		
Numéro	Destination	Bénéficiaire
ER1	Création d'une voie d'accès au lieu dit "Gros Pré"	Commune
ER2	Création d'une voie d'accès au lieu dit "Gros Pré"	Commune
ER3	Élargissement de la rue des Champs	Commune
ER4	Aménagement d'un itinéraire sécurisé pour les déplacements doux vers la gare	Commune
ER5	Élargissement de la rue de la Chapelle	Commune
ER6	Extension du réseau d'eau potable	Commune

REVISION DU POS ET TRANSFORMATION EN PLU

PLAN DE REGLEMENT
 PLU approuvé

ECHELLE :
 1/5000 ème

Commune de RUSS